

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0700

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 octobre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
 Les conseillers de Ville : Aref Salem
 Francesco Miele
 Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
 Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA11 08 0701

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 4 octobre 2011.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que modifié, l'ordre du jour de la séance générale du 4 octobre 2011, en ajoutant au point *60.02 Affaires nouvelles* le dossier relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'un projet pilote d'éclairage à DEL sur les boulevards Alexis-Nihon et Toupin (sommaire décisionnel 1114378025).

CA11 08 0702

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 6 septembre 2011 et des séances spéciales des 6 et 22 septembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 6 septembre 2011 et des séances spéciales des 6 et 22 septembre 2011 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA11 08 0703

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 21 h 40

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Antonio Simeone, du 11015, boulevard Cavendish, appartement 809 :

- Il se plaint de l'état de la chaussée sur le boulevard Côte-Vertu entre Marcel-Laurin et Cavendish.

Réponse (Alan DeSousa) : Côte-Vertu a été fait par sections. Ce qui devait être fait cette année a dû être retardé parce que le lit de la rue était en trop mauvais état. L'option de repaver en surface n'est pas rejetée mais cela représente des coûts pour du court terme..

Monsieur Martin Blanchet, du 680, rue Cardinal :

- Il est de Ringuette Saint-Laurent. L'association utilise les installations de l'aréna Raymond-Bourque.

Le 4 octobre 2011

- Le besoin de nouvelles glaces est de plus en plus criant. Le problème avec la glace B qui est vieillissante et la population qui augmente exercent une pression indue sur les associations. Les fonds des associations sont utilisés pour louer des glaces à l'extérieur de l'arrondissement alors que l'arrondissement a dépensé 1 M \$ dans les parcs.

Réponse (Alan DeSousa) : sa demande sera prise en considération.

- Il demande de reconsidérer le projet du Complexe sportif dont le coût augmente et de redistribuer les argents.

Réponse (Alan DeSousa) : le complexe est en projet depuis 1990 pour le financement.

- Ça va prendre des engagements sous peu.

Monsieur Pierre Beaulieu, du 445, rue Ouimet :

- Il n'a vu aucun changement quant au stationnement devant son entrée.
- Il a fait une requête au Bureau du citoyen qui a été fermée et il n'a pu parler à personne.

Réponse (Alan DeSousa) : une lettre a été transmise à la STM pour leurs véhicules.

- Il demande un panneau « interdiction de stationner », du marquage sur la chaussée et la présence d'agents de stationnement ou de policiers.
- Les travaux au rond-point Décarie causent plus de circulation sur la rue St-Louis; un poteau est dans la rue depuis 6-7 ans.

Monsieur Michel Cohen, du 2425, rue de l'Acajou :

- Il dépose une pétition pour une glace supplémentaire.
- Saint-Laurent a les mêmes glaces depuis des décennies alors que la population augmente et qu'elle augmentera encore.

Réponse (Alan DeSousa) : il y a deux projets importants qui vont de l'avant.

- Un jour il n'y aura plus de volontaires parce qu'ils s'épuisent à essayer des plaintes de parents dont les enfants ne peuvent jouer.

Monsieur Étienne Bouillère, du 831, rue Saint-Germain :

- Il représente le Club de patinage artistique de Saint-Laurent.
- Plus de 100 enfants ont été refusés et les programmes de développement sont à risque. Les institutions qui devraient être partenaires, comme le Cégep, refusent catégoriquement le patinage.
- Le CPA reçoit des plaintes, des lettres d'avocat et des mises en demeure. Ce n'est pas le rôle des bénévoles de gérer ces situations.
- Il attend une volonté du Conseil de s'engager à regarder des projets futurs.

Réponse (Alan DeSousa) : l'analyse des besoins sera faite. Trois questions : où, quand et à quel coût? Le service des loisirs est déjà saisi du dossier.

Madame Catherine Buffone, du 6005 boulevard Henri-Bourassa (restaurant Cera's) :

- Elle s'oppose à l'installation du terre-plein sur Henri-Bourassa car il affecte les commerces.

Réponse (Alan DeSousa) : le terre-plein est là pour rester. Des solutions sont examinées.

- Les commerces ne peuvent pas attendre l'ouverture de Cavendish. Elle demande à ce que la situation soit examinée rapidement.
- Elle reproche à la Ville de ne pas l'avoir informé quand elle a acheté.

Madame Ginette Éthier, du 895 rue Muir

- Elle représente M. Pierre Martin du Syndicat des copropriétaires.
- Elle demande l'aide de la Ville pour faire nettoyer le talus qui est sur la propriété du CN et sur le terrain de la copropriété. Ce talus est à l'abandon.

Monsieur Mohse Cohen, du 625, rue Dorais :

- Il se plaint de l'état de la chaussée sur boulevard Alexis-Nihon entre les rues Gold et St-Louis alors que le parc Gold a coûté des millions de dollars.
- Est-ce qu'il y a une priorité?

Le 4 octobre 2011

- Il demande quels sont les motifs et la logique de la signalisation sur le stationnement. Il aimerait rencontrer un responsable avec les voisins pour régler la question du stationnement.

Réponse (Alan DeSousa) : le stationnement alternatif existe partout à Saint-Laurent.

Monsieur Richard Chriqui, du 645, rue Dorais :

- Le stop n'est pas respecté au coin des rues Dorais et Nantel. C'est un carrefour très dangereux. Il demande un panneau d'arrêt clignotant.
- Il demande un trottoir autour du parc Gold, sur tous les côtés car il n'y en a que deux en ce moment.

Monsieur Mazen Albouchi, du 3037, rue Matis :

- Il est le père d'enfants de l'école JMC. L'entrée est sur Duchesne. Il y a eu un accident qui a coûté une jambe à une fillette. Il se plaint que la rue Duchesne soit autorisée aux camions.

Réponse (Alan DeSousa) : Le Conseil est préoccupé. C'est pourquoi le côté ouest n'est plus un débarcadère pour les enfants. Il prend note du commentaire mais on doit tenir compte des besoins des compagnies.

Monsieur Alex Stamatopoulos, du 2909, avenue Ernest-Hemingway :

- Il remercie le conseil pour les travaux sur Cavendish.
- Les nouvelles pistes cyclables : il y a beaucoup de plaintes parce qu'elles enlèvent des espaces de stationnement et qu'il est difficile de sortir des entrées. Il demande des explications.

Réponse (Alan DeSousa) : on a besoin d'un lien est-ouest. C'est un moyen d'apaisement de la circulation en réduisant la largeur de la route.

Madame Ola Delbaz, du 5925, boulevard Henri-Bourassa (CPE Bon Bon):

- Elle est la directrice du CPE Bon Bon.
- Elle demande pourquoi le terre-plein ne comprend pas des entrées à l'école et à la garderie Katkout.
- Les voitures et les camions sont déviés sur Duchesne.
- Le déneigement n'est pas fait en priorité.

Réponse (Alan DeSousa) : il demande à Andréa Szabo de la rencontrer. Le prolongement de Cavendish est prévu depuis 1988. Dès ce moment, les élus ont tenté de sensibiliser l'école et la garderie que Cavendish allait s'ouvrir éventuellement.

- Pour le déneigement, la politique de priorité s'applique aux écoles et non aux garderies. L'étude sur l'impact dit qu'il n'y a pas d'impact sur le secteur ce qui ne considère pas l'école et la garderie.

Réponse (Alan DeSousa) : on est prêt à donner des suggestions. Les parents de l'école doivent être des partenaires.

- Demande une aide financière pour l'école qui n'est pas subventionnée.

Monsieur Rabia Nadjib, du 5959, boulevard Henri-Bourassa (école JMC):

- École JMC : il veut voir que les enfants sont sécurisés. Il veut une solution définitive et non des essais. Une solution est possible par l'arrière mais elle doit être acceptée par l'institution.

Réponse (Alan DeSousa) : il propose une rencontre avec Andréa Szabo.

Madame Nabila Alsawaf, du 3995, avenue Ernest-Hemingway :

- Elle est membre du comité de parents de l'école JMC.
- Les employés de la Ville ont promis qu'il n'y aurait rien sur le boulevard Henri-Bourassa.
- Le terre-plein est problématique. La solution serait de raccourcir le terre-plein de quelques mètres.
- Il y a un plan sur papier pour circuler dans plusieurs directions.

Le 4 octobre 2011

Madame Sanaa Tmimi, du 5915, boulevard Henri-Bourassa (CPE Katkout) :

- Elle représente le CPE Katkout.
- Pourquoi ne pas avoir fait une ligne pleine et la troisième voie utilisée pour tourner?

Réponse (Alan DeSousa) : le terre-plein est justement là pour éviter de tourner dans les rues résidentielles.

- Pourquoi le terre-plein s'arrête-t-il devant l'école?

Réponse (Alan DeSousa) : Il propose une réunion.

Monsieur Patrick Beauger, du 6200, boulevard Henri-Bourassa (entreprise Noorduyn) :

- Le terre-plein empêche les camions qui apportent les matières premières. Il demande l'aide de l'arrondissement pour trouver une solution.

CA11 08 0704

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958012) :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 9 au 15 octobre 2011 <i>Semaine de la prévention des incendies</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent sous le thème « Agissez en citoyen averti, vérifiez vos avertisseurs. »
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille onze.

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958014) :

CONSIDÉRANT	que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;
CONSIDÉRANT	l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 22 octobre 2011 <i>Semaine des bibliothèques publiques</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0706

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958015) :

Le 4 octobre 2011

CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
CONSIDÉRANT	l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
CONSIDÉRANT	la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2011 <i>Semaine québécoise de réduction des déchets</i> et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0707

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958013) :

CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 17 au 23 octobre 2011 ;
CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
CONSIDÉRANT	que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
CONSIDÉRANT	que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous;
CONSIDÉRANT	que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 17 au 23 octobre 2011 <i>Semaine de la citoyenneté du Canada</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0708

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1110958016) :

Le 4 octobre 2011

CONSIDÉRANT	que la semaine du 21 au 27 octobre 2011 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
CONSIDÉRANT	que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;
CONSIDÉRANT	que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;
CONSIDÉRANT	qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2011 <i>Semaine nationale Parents-Secours</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre de l'année deux mille onze.

CA11 08 0709

Soumis sommaire décisionnel numéro 1115195021 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plates-bandes de végétaux sur la médiane des boulevards Henri-Bourassa et Cavendish.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem s'étant absenté :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plates-bandes de végétaux sur la médiane des boulevards Henri-Bourassa et Cavendish.

ADOPTÉ.

CA11 08 0710

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110710001 relatif à un appel de propositions pour des projets locaux en lien avec le plan d'action Chaméran, qui seront réalisés en 2011-2012.

ATTENDU l'entente triennale 2011-2014 entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communauté culturelles;

ATTENDU qu'une somme de 25 217 \$ est disponible au Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales 2011-2012 pour venir en aide aux jeunes de 12 à 30 ans;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets locaux en lien avec le plan d'action Chameran qui seront réalisés en 2011-2012.

ADOPTÉ.

CA11 08 0711

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641027 relatif aux soumissions ouvertes publiquement le 24 août 2011 pour les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens, entre le boulevard Alexis-Nihon et l'entrée de Bombardier inc. – Demande de soumissions 11-039.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	486 204,56 \$ (corrigé)
G. Giuliani inc.	554 872,85 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission d'Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) en est une d'arrondi;

ATTENDU que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire dépasse largement le montant de l'estimé ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions ouvertes publiquement le 24 août 2011 pour les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens, entre le boulevard Alexis-Nihon et l'entrée de Bombardier inc. – Demande de soumissions 11-039.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la bande verte le long du boulevard Thimens, du boulevard Alexis-Nihon au boulevard Marcel-Laurin.

ADOPTÉ.

CA11 08 0712

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641032 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Saint-Laurent - Demande de soumissions 11-028.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction G.E.L.F. inc.	286 726,44 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	322 122,94\$ (corrigé)
Construction Morival ltée	343 310,70 \$
Aménagement Sud-Ouest	475 522,95 \$
Les Entreprises Bucaro inc.	477 744,49 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction G.E.L.F. inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 6 septembre 2011, totalisant la somme de 286 726,44 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114641032) :
 - 6430.3008010.801150.01909.57201.000000.0000.103044.000000.98001.00000
(137 071,22 \$ financés par l'arrondissement)
 - 6101.7708066.801150.07165.57201.000000.0000.135837.000000.15015.00000
(137 071,22 \$ financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP))

ADOPTÉ.

CA11 08 0713

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641033 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Marlborough - Demande de soumissions 11-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises de construction Ventec inc.	683 557,72 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	722 669,26 \$ (corrigé)
Construction Garnier ltée	766 046,07\$ (corrigé)
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	803 576,56\$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions d'Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), Construction Garnier ltée et Les Entrepreneurs Bucaro inc. sont des erreurs de calcul et d'arrondis;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises de construction Ventec inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection d'une partie du parc Marlborough, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 septembre 2011, totalisant la somme de 683 557,72 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1114641033) :
 - 6430.3080010.801150.07165.57201.000000.0000..000000.15015.00000
(379 619,21 \$ financés par l'arrondissement)
 - 6101.7708066.801150.07165.57201.000000.0000.135836.000000.15015.00000
(273 938, 17 \$ financés par le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP))

ADOPTÉ.

CA11 08 0714

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061006 relatif à une dépense en faveur de J.A. Larue inc. pour l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible.

ATTENDU la résolution numéro CG09 0384 adoptée par le Conseil d'agglomération le 24 septembre 2009 et octroyant un contrat de type « commande ouverte » à J.A. Larue inc. pour la fourniture, sur demande, de souffleuses à neige pour une période de 4 ans;

Le 4 octobre 2011

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 165 126,31 \$ en faveur de J.A. Larue inc. pour l'acquisition d'une souffleuse à neige amovible.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110061006 : 157 879,16 \$) :

6430.9500998.801150.03121.57401.000000.0000.138428.000000.45050.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0715

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113231032 relatif à une augmentation de la commande annuelle en faveur de La Presse pour la publication des appels d'offres jusqu'au 31 décembre 2011.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080057 adoptée le 1er février 2011 et autorisant une dépense de 30 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des avis d'appels d'offres pour l'année 2011;

ATTENDU qu'une augmentation de la dépense de 8 000 \$ servira à couvrir les besoins en matière de publication d'appels d'offres d'ici la fin de l'année 2011;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense supplémentaire de 8 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des avis d'appels d'offres jusqu'au 31 décembre 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1113231032 : 7 648,89 \$) :

2430.0010000.304744.01401.53801.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA11 08 0716

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114641036 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement du site 2 et d'un jeu d'eau dans le secteur 2 du site 1 du parc Philippe-Laheurte - Demande de soumissions 11-056.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 122 135,96 \$
Construction Garnier ltée	1 131 407,65 \$
Entreprises Vannicola (97) inc.	1 178 933,69 \$ (corrigé)
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	1 319 222,26 \$
Paysagiste S. Forget inc	1 322 929,23 \$
Les Entreprises Bucaro inc.	1 445 908,40 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Entreprises Vannicola (97) inc. en est une de-calcul;

Le 4 octobre 2011

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises de construction Ventec inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement du site 2 et d'un jeu d'eau dans le secteur 2 du site 1 du parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 28 septembre 2011, totalisant la somme de 1 122 135,96 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114641036: 1 072 887.67 \$) :

6430.3008010.801150.07165.57201.000000.0000.111628.000000.15010.0000

ADOPTÉ.

CA11 08 0717

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110061007 relatif à la tenue d'un encan public afin de se départir des véhicules et équipements désuets.

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à un encan public afin de se départir des biens de l'arrondissement devenus désuets, tels que véhicules, mobilier, outils et matériel divers et de retenir les services d'une firme de huissiers afin de mener à bien cette activité;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Section des ressources matérielles de la Direction des services administratifs, à tenir un encan public afin de se départir des véhicules et équipements désuets.
- 2.- De retenir les services de la firme Paquette et Associés, huissiers de justice, pour la tenue de l'encan.

ADOPTÉ.

CA11 08 0718

Soumis sommaire décisionnel numéro 111091101 visant à autoriser la vente de livres usagés les 22 et 23 octobre 2011 dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

ATTENDU que la bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent élague en moyenne 10 000 documents par année;

ATTENDU qu'en plus d'assurer la mise à jour et la pertinence de la collection, cette opération permet de garantir que les documents disponibles pour le prêt soient toujours en excellent état;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la tenue d'une vente de livres usagés qui se tiendra au Centre des loisirs, les 22 et 23 octobre 2011, de 13 h à 17 h, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.
- 2.- D'autoriser, après la vente, d'offrir les livres non vendus aux écoles et aux différents organismes du milieu pour leurs différents besoins.
- 3.- D'autoriser, par la suite, d'offrir les documents restants aux organismes internationaux qui viennent en aide aux pays en développement.

ADOPTÉ.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0719

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114019010 relatif à un don à la Fondation Ailes du papillon dans le cadre de sa campagne de sollicitation annuelle 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation Ailes du papillon dans le cadre de sa campagne de sollicitation annuelle 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114019010 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0720

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114019011 relatif à une aide financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2011.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1114019011: 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0721

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114019012 relatif à une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2011.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2011.

2.- D'accorder une aide financière non récurrente de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour ses dix ans de fondation.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11104019012 : 6 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0722

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299035 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2011 du Magasin-Partage de Noël.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2011 du Magasin - Partage de Noël.
- 2.- D'autoriser l'utilisation gratuite des salles nécessaires à la réalisation de l'opération au Centre des loisirs.
- 3.- D'autoriser environ 585 heures de travail effectué par les employés de l'arrondissement.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299035: 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0723

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110299036 relatif à la signature d'une entente triennale avec le Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en Insertion Sociale (RELAIS) laurentien pour le versement d'une subvention de 10 000 \$ par année.

ATTENDU la résolution numéro CA10 0800926 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 décembre et réservant un montant de 10 000 \$ au budget de l'année 2011 pour l'octroi d'une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'implantation du Carrefour Laurentien de Solidarité alimentaire (CLSA) conditionnellement au maintien du partenariat avec l'ensemble des autres bailleurs de fonds et à la signature d'une convention;

ATTENDU que le RELAIS laurentien, incorporé le 13 mai 2011, tiendra son assemblée générale de fondation le 28 septembre 2011;

ATTENDU que la Fondation Gracia a confirmé l'octroi de 65 000 \$ pour le démarrage du projet, que Moisson Montréal fournira un inventaire de départ d'une valeur de 30 000 \$, que le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) soutient financièrement le RELAIS pour 10 000 \$ et qu'une subvention de 10 000 \$ provenant de la Direction de la Diversité sociale de la Ville de Montréal a été attribuée au projet en 2010;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Francesco Miele s'étant absenté :

- 1.- D'approuver la signature d'une entente triennale avec le Regroupement d'Éducation Locale en Alimentation et en Insertion Sociale (RELAIS) laurentien pour le versement d'une subvention de 10 000 \$ par an pour les années 2011 à 2013.
- 2.- D'approuver le premier versement de 10 000 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1110299036 : 10 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0724

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1112314007).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Francesco Miele s'étant absenté :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 août et le 27 septembre 2011, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 septembre 2011 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA11 08 0725

Soumis sommaire décisionnel numéro 111432002 relatif à la répartition du report des sommes non dépensées au Programme triennal d'immobilisation 2010 en date du 31 décembre 2010.

ATTENDU la résolution numéro CM11 0510 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 21 juin 2011 et adoptant un budget supplémentaire de 144 820 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations 2011-2013 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2010 pour chacun des arrondissements;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Francesco Miele s'étant absenté :

D'approuver le report des dépenses en immobilisations 2010 non réalisées comme budget additionnel au budget d'immobilisations (PTI) 2011-2013, pour un montant de 8 258 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

CA11 08 0726

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113500006 relatif à l'affectation du surplus libre pour permettre la réalisation des Priorités 2011-2013.

ATTENDU le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (2010-2015);

ATTENDU les objectifs déjà identifiés dans les diverses planifications sectorielles adoptées depuis la création de l'arrondissement;

ATTENDU le besoin de prioriser certains projets;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter la programmation prioritaire pour les années 2011 à 2013, à savoir :

- À la découverte de Saint-Laurent
- Quartier Chameran
- Innovations environnementales
- Redéveloppement urbain, secteur de la gare Bois-Franc
- Redéveloppement urbain, secteur Thimens/Lucien-Thimens
- Amélioration du service aux citoyens
- Vitrine technologique Éco-Campus Hubert-Reeves

Le 4 octobre 2011

2.- D'affecter le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 2 419 228 \$ sur trois ans afin de permettre la réalisation des Priorités 2011-2013 (certificat du trésorier – CTA1113500006 : 2 419 228 \$) :

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA11 08 0727

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1110069003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080487 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011 et octroyant un contrat de 23 540 359,21 \$ et un montant de contingences de 1 177 018 à la firme Pomerleau inc. pour les travaux de construction de la bibliothèque du Boisé (soumission 11-001);

ATTENDU la correction au certificat du trésorier numéro CTA1110069003 pour modifier la source de financement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080487, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 juillet 2011, afin qu'il se lise comme suit :

« 2.- De financer la dépense à même le surplus de gestion – affecté divers (certificat du trésorier – CTA1110069003) :

2430 2430.0000000.000000.00000.31020

(6 673 012 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.107256.000000.22040.00000

(1 868 000 \$)

6430.3010001.801150.07231.57201.000000.0000.136282.000000.22040.00000

(3 367 533 \$)

6101.7708033.801150.07231.57201.000000.0000.131674.000000.22040.00000

(10 433 472,99 \$)

6101.7709017.801150.07231.57201.000000.0000.125127.000000.22040.00000

(990 000 \$)

ADOPTÉ.

CA11 08 0728

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1113231028 relatif à la signature d'une entente pour la réalisation d'un concept d'aménagement écologique des espaces publics dans le développement résidentiel Le Challenger.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080550 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 août 2011 et approuvant le projet d'entente avec Les Développement Jean Gascon inc. pour la réalisation d'un concept d'aménagement écologique des espaces publics dans le développement résidentiel Le Challenger situé dans le Nouveau Saint-Laurent;

ATTENDU la correction du certificat du trésorier numéro CTA1113231028 pour modifier la source de financement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA11 080550, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 août 2011, afin qu'il se lise comme suit :

« 2.- De financer la dépense à même le surplus de gestion – affecté divers (certificat du trésorier – CTA1113231028 :

2430 2430.0000000.000000.00000.31020 (307 000 \$) ».

ADOPTÉ.

CA11 08 0729

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103231027 relatif à une contribution financière du Groupe Aldo inc. pour l'aménagement du parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU que l'arrondissement aménage le parc Philippe-Laheurte en face de l'entreprise Groupe Aldo inc.;

ATTENDU que le Groupe Aldo inc. contribuera financièrement à l'aménagement du parc Philippe-Laheurte pour un montant de 100 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter une contribution financière de 100 000\$ du Groupe ALDO inc. pour l'aménagement du parc Philippe-Laheurte, aux conditions prévues à la lettre de monsieur Aldo Bensadoun du 11 mai 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0730

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434403 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2080 rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour cette habitation unifamiliale jumelée, l'installation sur le mur arrière d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 7 septembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 septembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2080 rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser pour cette habitation unifamiliale jumelée, l'installation sur le mur arrière d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0731

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 135 et 155, boulevard Deguire dans la zone H13-069 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser que le revêtement de béton de ces habitations multifamiliales soit peinturé.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0732

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3988, rue William-Chapman dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 7 septembre 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20110903);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 septembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3988, rue William-Chapman dans la zone H07-038 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser, pour cette habitation unifamiliale isolée, l'empiètement dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0733

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152036 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 1490 au 1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial empiétant dans la marge latérale.

ATTENDU qu'à l'item 5. g) du procès-verbal de la séance tenue le 6 juillet 2011, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091002);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 septembre 2011 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 1490 au 1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial empiétant dans la marge latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA11 08 0734

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114547087 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6005, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S10-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment dont le pourcentage d'ombrage dans l'aire de stationnement ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0735

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434002 relatif à une demande modification à l'usage conditionnel concernant la propriété située au 360, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de permettre un agrandissement de la terrasse de l'aire de restauration accessoire à l'entreprise de fabrication et de distribution de produits de boulangerie et de pâtisserie « Andalos ».

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA11 08 0736

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour le bâtiment commercial situé au 857, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. j) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100813);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une terrasse commerciale pour le bâtiment commercial situé au 857, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en autant que la clôture soit enlevée et que la terrasse soit aménagée avec des bacs à fleurs.

CA11 08 0737

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434006 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de la pierre existante en avant par de la pierre similaire au 2080, rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20100910);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de la pierre existante en avant par de la pierre similaire au 2080, rue Stevens dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0738

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2400, rue Beauzèle dans la zone H03-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110808);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 2400, rue Beauzèle dans la zone H03-016 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs de l'agrandissement seront recouverts de brique rouge similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

CA11 08 0739

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment situé au 770 et 772, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 4 octobre 2011

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de la façade du bâtiment situé au 770 et 772, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de déclin de vinyle ou un matériau de type « canexel » de couleur sable.

ADOPTÉ.

CA11 08 0740

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification des ouvertures donnant sur la façade du bâtiment situé aux 2070 et 2072, rue Connaught dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification des ouvertures donnant sur la façade du bâtiment situé aux 2070 et 2072, rue Connaught dans la zone H08-059 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0741

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2145, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2145, rue de la Sorbonne dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 4 octobre 2011

Les murs extérieurs seront recouverts de bardage de type Canoxel de couleur kaki et la toiture sera en bardeaux d'asphalte couleur « bois de grange » ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA11 08 0742

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 150, rue Laperrière dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 150, rue Laperrière dans la zone H07-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans, datés du 22 août 2011, sur les élévations principale et latérale gauche, datées du 13 septembre 2011, remplaçant celles du 22 août 2011 et préparés par le dessinateur Yves Bilodeau.

ADOPTÉ.

CA11 08 0743

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2955, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone C18-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. g) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment situé au 2955, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone C18-023 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur les élévations principale et latérale droite datées du 28 septembre 2011 et préparées par Claude D. Pigeon, architecte.

ADOPTÉ.

CA11 08 0744

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434013 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des lots 4 900 599, 4 900 601 et 4 900 602 dans le secteur Bois-Franc et plus particulièrement dans la zone P08-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. i) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110907);

Le 4 octobre 2011

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des lots 4 900 599, 4 900 601 et 4 900 602 dans le secteur Bois-Franc et plus particulièrement dans la zone P08-040 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur le plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Denis Deslauriers et soumis le 16 septembre 2011.

ADOPTÉ.

CA11 08 0745

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 855, rue Cardinal dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. a) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110708);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement de cette habitation unifamiliale isolée située au 855, rue Cardinal dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans déposés le 15 septembre 2011 préparés par l'architecte Jason Wong.

Les murs du bâtiment seront revêtus de brique de couleur rouge terre cuite du fabricant Glen-Gery Brickwork (code 52-DD) tandis que la toiture du bâtiment sera recouverte d'acier galvanisé pré peint de couleur noire (code H-F 20-25) du fabricant « Toitures Idéal revêtement ».

ADOPTÉ.

CA11 08 0746

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114434016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des lots 4 916 788 et 4 916 789, l'agrandissement du bâtiment commercial, l'ajout d'un quai de chargement en cour arrière et la modification du stationnement dans la zone I04-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7. b) de la séance tenue le 7 septembre 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110908);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 4 octobre 2011

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement des lots 4 916 788 et 4 916 789, l'agrandissement du bâtiment commercial, l'ajout d'un quai de chargement en cour arrière et la modification du stationnement dans la zone I04-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA11 08 0747

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114152046 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1490-1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. h) de la séance tenue le 6 juillet 2011, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1490-1494, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone S16-007 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique jaune « Glen-Gery » de la compagnie Webster et de pierre taillée grise. La façade sur le boulevard de la Côte-Vertu comporte un mur rideau en aluminium anodisé clair et d'un vitrage clair, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA11 08 0748

Le règlement numéro RCA06-08-0020-2 modifiant le règlement numéro RCA06-08-00020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-00020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-2 modifiant le règlement numéro RCA06-08-00020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0749

Le règlement numéro RCA08-08-0001-44 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565005).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-44 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0750

Le règlement numéro RCA08-08-0001-45 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1110565006).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2011, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-45 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0751

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-46 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565007).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-46 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0752

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de :

- créer les zones H07-050 à même la zone H07-012 et la zone H07-051 à même la zone H07-017;
- permettre des habitations unifamiliales jumelées dans les nouvelles zones H07-050 et H07-051;

Le 4 octobre 2011

- diminuer la largeur minimale d'un accès véhiculaire ou d'une voie véhiculaire commune pour les habitations unifamiliales jumelées.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-46 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1110565007)

CA11 08 0753

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1114152078).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-47 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA11 08 0754

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1110565008).

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 31 octobre 2011, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA11 08 0755

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 6 700 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

ADOPTÉ.

CA11 08 0756

Le conseiller Aref Salem donne un avis de motion en vue d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition et du remplacement d'équipement informatique.

ADOPTÉ

CA11 08 0757

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 150 000 \$ pour le financement de l'acquisition de d'ameublement et d'équipement de bureau.

ADOPTÉ

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0758

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 20 000 000 \$ pour le financement du coût de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent.

(Sommaire décisionnel 1112288002)

ADOPTÉ

CA11 08 0759

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant un emprunt au montant de 850 000 \$ pour le financement de travaux d'éclairage de rues et de signalisation routière.

ADOPTÉ

CA11 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630017 relatif à la nomination d'un conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur François Racette au poste permanent de conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA11 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630018 relatif à la nomination d'une chargée de secrétariat à la Direction de l'arrondissement.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chargée de secrétariat à la Direction de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Sylvie Renou au poste permanent de chargée de secrétariat à la Direction de l'arrondissement, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA11 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1110630016 relatif à la création de quatre postes dans des emplois cols bleus à la Direction des travaux publics et à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Le 4 octobre 2011

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De créer les postes suivants à la Direction des travaux publics et à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social :

- un poste d'ouvrier en charge - eaux et assainissement (aqueducs et égouts)
- un poste d'ouvrier général de métiers (entretien des bâtiments et conciergerie)
- un poste de préposé aux travaux généraux (voirie)
- un poste d'opérateur d'appareils motorisés C (aréna)

ADOPTÉ.

CA11 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1113950022 relatif la création de deux postes occasionnels de conseiller en planification - profil urbanisme, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU qu'il y a lieu de créer deux postes de conseiller en planification - profil urbanisme afin d'assurer la planification et le suivi de la réalisation des projets *Vitrine technologique Eco-campus Hubert-Reeves* et *Redéveloppement urbain, secteur de la gare Bois-Franc*;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer deux postes occasionnels de conseiller en planification - profil urbanisme, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉ.

CA11 08 0764

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2011 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA11 08 0765

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 45

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'un projet-pilote d'éclairage à DEL sur les boulevards Alexis-Nihon et Toupin (sommaire décisionnel 1114378025).

Le conseiller Francesco Miele annonce la consultation publique itinérante en cours sur le sujet du partage du réseau cyclable montréalais menée par la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sous le thème « Partage du réseau cyclable montréalais : Avec qui et comment? ».

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs voeux à la communauté juive à l'occasion de la fête Yom Kippour. Il informe les citoyens de la tenue des événements suivants : une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) aux Travaux publics le 16 octobre et la vente de livres usagés de la bibliothèque au Centre des loisirs les 22 et 23 octobre. Il félicite le maire de s'être opposé au changement des limites des zones tarifaires 2012 proposé par l'Agence métropolitaine de transport. De plus, il félicite les employés de la mairie puisque la mairie a obtenu la plus haute distinction au programme ICI ON RECYCLE!, soit l'attestation de performance de niveau 3.

En terminant, le maire Alan De Sousa informe l'assemblée que la séance spéciale pour l'adoption du budget 2012 aura lieu le lundi 17 octobre 2011, à 19 h 30.

Le 4 octobre 2011

CA11 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 1114378025 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'un projet-pilote d'éclairage à DEL sur les boulevards Alexis-Nihon et Toupin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation d'un projet-pilote d'éclairage à DEL sur les boulevards Alexis-Nihon, de la rue de l'Église jusqu'au chemin Côte-de-Liesse, et Toupin, du boulevard Henri-Bourassa jusqu'à la rue l'Heureux.

ADOPTÉ.

CA11 08 0767

Deuxième période de questions du public, à 10 h 55

Aucune question n'a été posée.

CA11 08 0768

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 10 h 55.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
